

## HONORAIRES DE L'AGENCE - T.V.A (20,00 %) INCLUSE

### VENTE

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrain à bâtir	Cession de bail
<b>Exprimé en % maximum</b>				
Jusqu'à 46 000 €	5 000 €	13 %	13 %	13 %
Jusqu'à 76 000 €	13 %	13 %	13 %	13 %
Jusqu'à 122 000 €	12 %	13 %	13 %	13 %
Jusqu'à 155 000 €	10 %	13 %	13 %	13 %
Jusqu'à 230 000 €	9 %	13 %	13 %	13 %
Jusqu'à 350 000 €	8 %	13 %	13 %	13 %
Jusqu'à 460 000€	7 %	13 %	13 %	13 %
Au-delà	6 %	13 %	13 %	13 %

### IMMEUBLE

<b>Honoraires Exprimé en % maximum</b>	<b>13 %</b>
--	-------------

### LOCATION

<b>Locaux à usage d'habitation, vide ou meublés, soumis à la loi du 6 juillet 1989</b>	<b>Organisation des visites: 3 %</b> <b>Constitution des dossiers: 1 %</b> <b>Rédaction du bail: 3 %</b> Du loyer annuel hors charges  Plafond Applicable ALUR <b>Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction de bail: 10€/m<sup>2</sup> de surface habitable.</b>	A la charge du Bailleur   A la charge du locataire
<b>Frais d'état des lieux logement vide</b> <b>Selon la loi ALUR</b> <b>Plafond maximum de 3€/m<sup>2</sup> imputable aux locataires</b>	<b>Réalisation de l'état des lieux : TTC</b> Entre <b>15 et 25m<sup>2</sup>      45€ et 75€</b> <b>25 et 40m<sup>2</sup>      75€ et 120€</b> <b>40 et 70m<sup>2</sup>      120€ et 210€</b> <b>70m<sup>2</sup> 100m<sup>2</sup>    210€ et 300€</b>	<b>Etat des lieux d'entrée:</b> Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire. <b>Etat des lieux de sortie:</b> A la charge du bailleur
<b>Location de locaux annexes</b> types garages, parkings, jardins...	<b>100 €</b>	Partagé par moitié entre le bailleur et le preneur
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>	<b>12 % du loyer triennal hors charges</b>	A la charge du preneur
<b>Rédaction / Avenant bail</b>	<b>150 €</b>	Partagé par moitié entre le bailleur et le preneur

### CONSEIL

<b>Honoraires de Conseil</b>	<b>300 €</b>
------------------------------	--------------

**CG IMMOBILIER**  
 2 rue Monseigneur Raess - 67200 STRASBOURG  
 info@cgimmo.com - Site : www.cgimmo.com - Tél : 03 88 28 08 01  
 Notre enseigne se compose des sociétés suivantes :

S.A.R.L. LANDSBERG au capital de 8.000 € -  
 Carte professionnelle n° CPI 6701 2018 000 033 977 CCI ALSACE  
 RCS STRASBOURG TI 503 458 960 APE 6831Z  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE.  
 NOTRE AGENCE NE DETIENT AUCUN FONDS POUR LE COMPTE DE SES CLIENTS.  
 N°TVA : FR77503458960

S.A.R.L. CG IMMOBILIER au capital de 8.000 € -  
 Carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 017 240 CCI Alsace  
 RCS STRASBOURG TI 480 725 902 APE 6831Z  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE.  
 NOTRE AGENCE NE DETIENT AUCUN FONDS POUR LE COMPTE DE SES CLIENTS.  
 N°TVA : FR51480725902

S.A.R.L. LOGE IMMOBILIER au capital de 10 005 €  
 Carte professionnelle n° CPI 6701 2018 000 030 045 CCI Alsace  
 RCS STRASBOURG TI 528 316 276 APE 6831Z  
 Garanties financières : CEGC LA DEFENSE NANTERRE 75002 PARIS  
 Pour l'activité de syndic : 1 450 000 €, pour la gérance : 285 000 €  
 GESTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE.  
 N°TVA : FR74528316276

## HONORAIRES DE L'AGENCE - T.V.A (20,00 %) INCLUSE

### GESTION

Honoraires sur gestion courante et administration des locaux d'habitation, commerciaux et professionnels.

	Mandat Gestion simple	Mandat Gestion complète
Recherche et mise en place de nouveaux locataires (+honoraires de location)	<b>X</b>	<b>X</b>
L'encaissement des loyers et charges pour le compte du propriétaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Etablir et envoyer un compte rendu de gestion (mensuel ou trimestriel)	<b>X</b>	<b>X</b>
Paiement des charges auprès du syndic		<b>X</b>
Régularisation des charges locatives, à chaque fin d'exercice syndic		<b>X</b>
Réclamation des taxes d'ordures ménagères	<b>X</b>	<b>X</b>
Révision du loyer annuel	<b>X</b>	<b>X</b>
Renouvellement de bail	<b>X</b>	<b>X</b>
Suivi de l'encaissement en cas de retard dans les paiements et si nécessaire de la transmission du dossier à l'huissier puis à l'avocat avec votre accord		<b>X</b>
Consultation d'entreprises avec transmission de devis pour approbation de votre part. (montant dépassant 300€).	<b>X</b>	<b>X</b>
Transmission des pièces et documents pour l'aide à la déclaration de revenus		<b>X</b>

Mandat de gestion simple: 5,5% TTC du loyer mensuel chargé, net encaissé;

Mandat de gestion complète: 8% TTC du loyer mensuel chargé, net encaissé;

Mandat de gestion privilège\*: 7% TTC du loyer mensuel chargé, net encaissé;

Honoraires sur travaux: 3,52% du montant TTC des travaux.

A la charge du mandant. Ces honoraires ne s'appliquent pas sur les travaux engagés et sous la surveillance du mandant.

OPTION: ASSURANCE LOYERS IMPAYES « GLI »: 2,30% du loyer mensuel chargé.

\*privilège = gestion complète à taux réduit pour les biens pour lesquels nous sommes syndic.

### SYNDIC

**Les montants des frais, rémunérations et honoraires pour la gestion et l'administration d'un immeuble au nom et pour le compte du syndicat de copropriétaires, est déterminé sur proposition ou projet de mandat de syndic présenté en assemblée générale.**

**Les contrats de mandat de syndic sont conformes à l'avis du Conseil National de la Consommation du 27 septembre 2008 et à l'Arrêté du 19 mars 2010.**

## CG IMMOBILIER

2 rue Monseigneur Raess - 67200 STRASBOURG

Tél. 03 88 28 08 01 - Mail : gestion@cgimmo.com - Site : [www.cgimmo.com](http://www.cgimmo.com)

S.A.R.L. LOGE IMMOBILIER au capital de 10.005 € - RCS STRASBOURG TI 528 316 276 APE 6831Z

Carte professionnelle n° CPI 6701 2018 000 030 045 délivrée par la CCI Alsace Eurométropole

Garanties financières : CEGC 16, rue Hoche 92919 LA DEFENSE NANTERRE

1.450.000€ pour l'activité de syndic - 285.000 € pour l'activité de gérance

GESTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR74528316276

## HONORAIRES DE L'AGENCE - T.V.A (20,00 %) INCLUSE

### VENTE

Exprimé en % maximum

**Locaux à usage d'habitation ou professionnel (appartements - garages – parts de SCI) :**

• Jusqu'à 10 000 €	<b>18 %</b>
• De 10 001 € à 50 000 €	<b>14,4 %</b>
• A partir de 50 001 €	<b>7,8 %</b>

**Immeuble collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel** **7,8 %**

**Terrains à bâtir - Fermes - Bâtiments agricoles** **7,2 %**

**Terres de culture - Vergers - Forêts** **12 %**

**Immeubles commerciaux et industriels** **7,2 %**

**Fonds de commerce - Industries** **12 %**

**Cession de droit au bail - Pas de porte** **12 %**

### LOCATION

**Location habitation - Honoraires à la charge du bailleur<sup>1</sup>**

Les honoraires sont calculés selon la surface habitable de l'appartement :

• Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	
• Si le bien est situé en zone tendue (hors zone très tendue)	<b>10 €/m<sup>2</sup></b>
• Sur le reste du territoire	<b>8 €/m<sup>2</sup></b>
• Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3 €/m<sup>2</sup></b>
• Honoraires de l'entremise et/ou de la négociation d'une mise en location d'un logement dans le cadre d'une location avec recherche de locataire	<b>3 €/m<sup>2</sup></b>

**Location habitation - Honoraires à la charge du preneur<sup>2</sup>**

Les honoraires sont calculés selon la surface habitable de l'appartement :

• Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	
• Si le bien est situé en zone tendue	<b>10 €/m<sup>2</sup></b>
• Sur le reste du territoire (hors zone très tendue)	<b>8 €/m<sup>2</sup></b>
• Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3 €/m<sup>2</sup></b>

**Location Professionnelle - Honoraires calculés sur le loyer annuel (exprimé en % maximum)** **16,67 %**

**Location locaux commerciaux et industriels monovalents et polyvalents, sous-locations ou mise en gérance de fonds de commerce ou d'industries - Honoraires calculés sur le loyer triennal (exprimé en % maximum)** **12%**

<sup>1</sup> Les honoraires de l'entremise et/ou de la négociation d'une mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur

<sup>2</sup> Les honoraires imputés au preneur pour ces prestations ne peuvent excéder ceux imputés au bailleur

## HONORAIRES DE L'AGENCE - T.V.A (20,00 %) INCLUSE

### GERANCE

<b>Sur les loyers ou sur les sommes encaissées selon le nombre de lots, la nature et la catégorie d'immeuble</b> (exprimé en % maximum)	<b>6% à 12%</b>
<b>Vacation</b>	<b>66 € de l'heure</b>
<b>Transmission des dossiers en fin de gestion</b> (selon nombre de lot)	<b>À partir de 360 €</b>

### GERANCE AVEC GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYES ET DES

<b>Sur les loyers ou sur les sommes encaissées selon le nombre de lots, la nature et la catégorie d'immeuble</b> (exprimé en % maximum)	<b>8,4% à 14,4%</b>
---	---------------------

### HONORAIRES DE CONSEIL

<b>Selon la difficulté du dossier</b>	<b>À partir de 66 € de l'heure</b>
---------------------------------------	------------------------------------

### REDACTION D'ACTES

<b>Avenant de bail d'habitation</b>	<b>À partir de 300 €</b>
<b>Bail professionnel ou commercial selon la complexité du bail</b>	<b>A partir de 660€</b>

### FRAIS D'ETAT DES LIEUX

<b>Selon la surface</b>	<b>3 € / m<sup>2</sup></b>
-------------------------	----------------------------

### HONORAIRES SUR TRAVAUX IMPORTANTS

<b>Travaux suivis par architecte</b>	<b>2,4 % sur travaux TTC</b>
<b>Travaux non suivis par architecte</b>	<b>Entre 4,8% et 9,6% sur travaux TTC</b>